

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 28 mars 2024

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Sadi, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Choulet, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Denis
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Paul donnant pouvoir à M. Dallier
M. Martin S. donnant pouvoir à M. Chabani
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bouamrane, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, M. Cranoly, Mme Maroun, Mme Pietri, M. Monany, Mme Lagarde



Délibération n° I du 28 mars 2024

ÉTABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT) HENRY MARSOULAN À MONTREUIL – DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L315-10 3^{ème} alinéa et R315-6,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-32 du 8 juillet 2021 relative à la désignation des représentants du Département dans divers organismes extérieurs et désignant Mme Tessa Chaumillon, MM. Belaïde Bedreddine et Frédéric Molossi au conseil d'administration de l'ESAT Marsoulan sis à Montreuil,

Vu le courrier du président du conseil d'administration de l'ESAT Marsoulan en date du 11 décembre 2023,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,



- DÉSIGNE au conseil d'administration de l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) Henry Marsoulan les représentants du Département suivants :

- Mme Magalie Thibault, vice-présidente du Conseil départemental,
- M. Stéphane Blanchet, vice-président du Conseil départemental.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.